

Ille sur Tet

Guide des services à la population



**Mairie, CCAS et services publics,
Jeunesse, personnes âgées,
handicap, emploi et logement**

2016 - 2017



Edito

J'ai le plaisir de vous proposer le quatrième des guides édités par la Mairie, pour promouvoir notre territoire et ses activités, mais aussi pour être utile aux habitants, aux nouveaux arrivants et aux vacanciers.

Après les « Rendez-Vous du Patrimoine », le « Guide Pratique » (Commerces, services, Loisirs et manifestations) et la « Charte Propreté », je vous propose le guide des services à la population qui détaille l'ensemble des services publics présents sur la commune.

Je vous souhaite une bonne lecture !

William BURGHOFFER, Maire d'Ille sur Tet.

Sommaire

	La Mairie	P.3/4
	La Communauté de Communes	P.5/6
	La Jeunesse	P.6 à 11
	Le CCAS	P.12 à 17
	Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales	P.18
	Les différentes permanences sur la commune	P.19
	L'emploi	P.20/21
	Le logement	P.22/23
	Personnes âgées et handicap	P.24/25
	Sécurité et secours	P.26 à 28
	La poste	P.29
	Le centre des finances publiques	P.29
	Le transport	P.30/31
	Numéros utiles et urgences	P.32

1/ La Mairie



Les différents services avec horaires et lieux :

• **DIRECTION - *Mairie principale***

Directrice générale des Services : Marianne BRUNET
Tous les jours du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.
Tél. : 04 68 84 73 12 - Courriel : m.brunet@ille-sur-tet.com

• **ACCUEIL - *Mairie principale***

Horaires d'ouverture : Tous les jours du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Tél. : 04 68 84 73 12 - Courriel : mairie@ille-sur-tet.com

• **SECRETARIAT DES ELUS - *Mairie principale***

Horaires d'ouverture : Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi matin de 8h30 à 12h
Tél. : 04 68 84 54 92 - Courriel : secretariat-elus@ille-sur-tet.com

• **ETAT-CIVIL - *Mairie principale***

Horaires d'ouverture : Tous les jours du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Tél. : 04 68 84 62 15 - Courriel : etat-civil@ille-sur-tet.com

• **ELECTIONS - *Mairie principale***

Horaires d'ouverture : Tous les jours du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Tél. : 04 68 84 62 15 - Courriel : s.verloo@ille-sur-tet.com

• **AFFAIRES SCOLAIRES - *Mairie principale***

Horaires d'ouverture : Tous les jours du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Tél. : 04 30 19 20 48 - Courriel : n.corbin@ille-sur-tet.com

• **URBANISME - Mairie annexe**

Horaires d'ouverture : Tous les jours du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h00, sauf le mercredi après-midi

Tél. : 04 68 84 54 91 - Courriel : cadastre@ille-sur-tet.com

• **MARCHES PUBLICS - Mairie annexe**

Horaires d'ouverture : Tous les jours du lundi au vendredi de 13h30 à 17h

Tél. : 04 68 84 54 91 - Courriel : p.trivis@ille-sur-tet.com

• **COMPTABILITE - Mairie principale**

Horaires d'ouverture : Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi matin de 8h30 à 12h

Tél. : 04 68 84 62 18 - Courriel : d.sanchez@ille-sur-tet.com

• **SERVICE FUNERAIRE - Mairie annexe**

Horaires d'ouverture : Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h et le vendredi matin de 8h30 à 12h30

Tél. : 04 68 84 54 88 - Courriel : p.rogissart@ille-sur-tet.com

• **SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT - Mairie annexe**

Horaires d'ouverture : Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi matin de 8h à 12h

Tél. : 04 68 84 62 10 - Courriel : service-eau@ille-sur-tet.com

• **CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (C.T.M.)**

Avenue Pasteur.

Horaires d'ouverture : Tous les jours de 8h à 12h

Tél. : 04 68 84 70 30 - Courriel : p.trivis@ille-sur-tet.com

Numéro d'urgence Eau - Assainissement :

06 20 92 45 29

Allo Propreté : 04 30 19 20 45

2/ La Communauté de Communes



SERVICE DECHETS

Pôle Actions territoriales : Environnement, Déchets, Economie, Culture
1 Rue Michel Blanc - BP 5 - 66130 Ille sur Tet

Tél. : 04 68 57 86 85 - Courriel : d.cazenoves@roussillon-conflent.fr

Directeur du pôle : David CAZENOVES

- Collecte hebdomadaire des ordures ménagères (OM) : 1 passage dans les zones pavillonnaires et les mas et 2 passages dans le centre-ville
- Collecte hebdomadaire du tri sélectif dans les quartiers équipés en porte à porte ou en bacs collectifs.
- Lavages des bacs collectifs et des colonnes d'apport volontaire.
- Distribution des bacs et poubelles aux nouveaux arrivants.
- Réparation des bacs endommagés.

Pour en savoir plus sur les consignes de la collecte et du tri, n'hésitez pas à télécharger le règlement : www.roussillon-conflent.fr

Les dépôts d'ordures et objets divers sur le domaine public, en dehors des moments de collecte, sont verbalisables par la Police Municipale (procès-verbaux pouvant aller de 150 € à 3000 €).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Pôle Actions territoriales

Tél. : 04 68 52 96 28 - Courriel : a.legallou@roussillon-conflent.fr

Horaires d'ouverture :

Tous les jours du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 14h à 17h

De l'accueil des entreprises à la mise à disposition de foncier économique, en passant par les aides directes aux entreprises, la politique intercommunale vise à favoriser la pérennisation et le développement du tissu économique local. Le service est à votre disposition pour plus de renseignements sur les opérations d'aides aux entreprises et sur les zones d'activités existantes ou en projet.

JEUNESSE, SERVICES A LA POPULATION

Pôle Services à la population de la Communauté de Communes
Roussillon Conflent

Tél. : 04 68 84 09 88 - Courriel : mf.tison@roussillon-conflent.fr
s.tresserres@roussillon-conflent.fr

Directrices du pôle : Marie-Françoise TISON et Sabine TRESSERRES

Ces missions (crèche, RAM, 3D, PIJ, cantine) sont détaillées dans les pages suivantes.

3/ La jeunesse

LA CRECHE

La Ruche - Rue du colonel Fabien

66130 Ille sur Tet

Tél. : 04 68 34 30 07 - Courriel : laruche@roussillon-conflent.fr

Directeur : Adrien BONET

Horaires d'ouverture : 7h30 à 18h30

Fermeture : une semaine à Pâques, le mois d'août et une semaine à Noël.

Le multi-accueil La Ruche propose aux familles un accueil de qualité pour leurs enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. Eveil, socialisation et apprentissage sont au cœur du projet porté par l'équipe de la Ruche.

En accueil permanent ou occasionnel, les tout-petits ainsi que leurs parents bénéficient d'un accompagnement personnalisé, adapté aux besoins de chacun.

La Ruche propose également un accueil pour des enfants porteurs de handicap (2 places).

Disponibilité et liste d'attente

Une préinscription sur liste d'attente est obligatoire et se fait auprès de la direction. Les demandes sont traitées par ordre chronologique en fonction des places disponibles. [Dossier d'inscription](#) à télécharger sur le site de la Communauté de Communes : www.roussillon-conflent.fr.

LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES INTERCOMMUNAL (RAM)

Chemin du Tournail - 66170 Millas

Tél. : 04 68 35 25 84

Courriel : ram@roussillon-conflent.fr

Directrice : Christine SALVA



Le RAM de Roussillon Conflent est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges gratuit à l'attention des assistant(e)s maternel(le)s, des gardes d'enfant à domicile, des parents ou futurs parents et bien-sûr des enfants. L'équipe du RAM informe (modes de garde, accès aux droits, formations...), accompagne (démarches administratives) et propose des animations (éveil, motricité, socialisation) tout au long de l'année.

Ces activités ont lieu à Millas et en itinérance sur l'ensemble du territoire communautaire (le mardi matin à Ille sur Tet).

Retrouver le programme chaque mois sur www.roussillon-conflent.fr

Permanence à Millas, le lundi de 9h à 17h et les mercredi et vendredi de 9h à 12h. En dehors des heures, rendez-vous par téléphone ou courriel. Fermeture 3 semaines en été et période de Noël.

LES ECOLES

Ecole MATERNELLE Louis Torcatis Petite à grande section, école bilingue catalan.

Rue du colonel Fabien - 66 130 Ille sur Tet

Tél. : 04 68 84 74 43 - Courriel : ce.0660285b@ac-montpellier.fr

Directrice : Mme BORDES

Nombres d'élèves : 96 répartis en 4 classes.

Horaires : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 15h45. Mercredi : de 8h45 à 11h45.

Ecole MATERNELLE Henri Wallon - Petite à grande section.

Rue Pierre Curie - 66 130 Ille sur Tet

Tél. : 04 68 84 72 34

Courriel : ce.0660661k@ac-montpellier.fr

Directrice : Mme FABRESSE

Nombres d'élèves : 91 répartis en 4 classes.

Horaires : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : de 8h30 à 11h45 et de 13h50 à 15h50. Mercredi : de 8h30 à 11h30.

Ecole PRIMAIRE Paul Langevin et Marie Curie - CP et CE1

Rue Pierre Curie - 66 130 Ille sur Tet

Tél. : 04 68 84 74 00 - Courriel : ce.0660284a@ac-montpellier.fr

Directeur : M. RIBAS

Nombres d'élèves : 125 répartis en 5 classes.

Horaires : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h05 à 15h50. Mercredi : de 9h00 à 12h00.

Ecole PRIMAIRE Louis Pasteur

CE2, CM1, CM2 + Classe d'enseignement spécialisé (Ulis)

Avenue Pasteur - 66 130 Ille sur Tet

Tél. : 04 68 84 74 13

Courriel : ce.0660283z@ac-montpellier.fr

Directrice : Mme BONET

Nombres d'élèves : 224 répartis en 10 classes.

Horaires : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : de 8h45 à 12h15 et de 14h15 à 16h. Mercredi : de 8h45 à 11h45.

Pour l'inscription scolaire de votre enfant : Documents à fournir (auprès du service scolaire - voir page 3)

- Justificatif de domicile sur la commune,
- Carnet de santé (vaccinations à jour),
- Livret de famille,
- Radiation de l'ancienne école (s'il s'agit d'un transfert d'école).

Pour toutes les écoles :

Services complémentaires proposés par la Commune :

- Pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine : garderie méridienne, de la fin des cours jusqu'à 12h30 - voir page suivante.

- Pour les primaires, études surveillées proposées durant 1h après la fin de l'enseignement (16€/ mois). Inscription auprès du Directeur de l'école concerné (Langevin et Pasteur).

Services complémentaires proposés par la Communauté de Communes Roussillon Conflent :

- Accueil le matin à partir de 7h30, le soir jusqu'à 18h30.

- Cantine (avec garderie jusqu'à la reprise de l'école).

- Ateliers 3 D durant ¾h après la fin de l'enseignement.

Plus d'information dans les paragraphes suivants.

LES GARDERIES SCOLAIRES

La Communauté de Communes Roussillon Conflent propose un accueil périscolaire, dans chaque école :

- Tous les **matins** de 7h30 à l'ouverture de l'école,

- Tous les **soirs** (lundi, mardi, jeudi et vendredi), de la fin des ateliers 3 D jusqu'à 18h30.

Bulletins d'inscription sur le site de la Communauté de Communes : www.roussillon-conflent.fr

Tarifs : de 6 à 20 € le mois (selon si la présence des enfants est de 1 ou 2 fois par jour et le quotient familial).

La Commune propose également une garderie méridienne, dans chaque école, **pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine** : de la fin des cours du matin jusqu'à 12h30.

La garderie est organisée dans chaque école :

- Tous les jours pour Torcatis, Wallon et Langevin.

- Mercredi uniquement pour Pasteur.

Inscription de votre enfant : auprès du service scolaire - voir page 3

LE 3D, LE PERISCOLAIRE ET L'ACCUEIL DE LOISIRS

3, rue de Bourdeville - 66 130 Ille sur Tet

Tél : 04 68 38 96 51 / 06 20 10 56 21 / 06 11 33 17 98

Email : accueildeloisirs.ille@roussillon-confient.fr

almater.ille@roussillon-confient.fr

La Communauté de Communes Roussillon Conflent gère donc les garderies dans les écoles (voir page 9), comme les activités 3D.

Les 3D sont organisés dans toutes les écoles, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, durant 45 minutes à la fin des cours.

Tarifs : de 0,4 € à 0,5 € la séance et de 1,6 à 2 € la semaine (selon le quotient familial).

La Communauté de Communes propose également des activités extrascolaires, les mercredis et pendant les vacances scolaires, y compris pour les ados de 11 à 17 ans.

Plus d'infos : Maison de la jeunesse - 3 rue de Bourdeville - 66130 Ille sur Tet - Tél. : 04 68 84 09 88 - www.roussillon-confient.fr.

LE RESTAURANT SCOLAIRE

Rue Lucette Pla Justafre - 66 130 Ille sur Tet

Tél. : 04 68 84 16 43

Responsable : Nicole TICHADOU

Bien plus qu'une simple cantine, le restaurant scolaire d'Ille sur Tet est un lieu de bien manger, de bien-être et de bien grandir. Côté cuisine, Roussillon Conflent travaille avec l'UDSIS pour proposer des menus équilibrés, variés et de qualité. Côté salle, les équipes d'animation accompagnent les enfants avant, pendant et après le repas pour faire de la pause méridienne un temps de découverte et de convivialité.

Tranches d'âges concernées : Maternelles et primaires.

Inscription à l'année ou pour des besoins occasionnels avec réservation 15 jours avant la date du repas. Bulletins d'inscription sur le site de la Communauté de Communes : www.roussillon-confient.fr

Tarif : 3,85 € le repas.

LE COLLEGE Pierre Fouché

2 rue du Collège - 66 130 Ille sur Tet

Tél. : 04 68 84 02 64

Mail : ce.0660008a@ac-montpellier.fr

Principal : M. CASTILLO



Mis en place en 1904, le Cours Complémentaire d'Ille sur Tet est devenu Collège d'Enseignement Général en 1960. Dans les années soixante, un nouveau Collège d'Enseignement Secondaire a été construit, agrandi dans les années quatre-vingt, qui prit plus tard le nom de Collège Pierre Fouché. Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales est chargé de son entretien.

Le collège accueille les enfants des écoles d'Ille sur Tet, Bélesta, Bouleternère, Corbère, Corbère les Cabanes, Rodès, Sournia et Vinça. Chaque collégien peut s'y rendre en bus grâce au service mis en place par le Conseil Départemental. Le collège accueille 650 élèves.

Il est composé de 25 classes et propose l'apprentissage de diverses langues : Anglais, Espagnol, Catalan, Latin, Grec ancien.

Il bénéficie également du dispositif ULIS pour les élèves handicapés.

La Mairie met à disposition des collégiens la salle de judo, le stade Jean Galia, le stade Annexe et la piscine. Le collège possède un gymnase.

LE POINT INFORMATION JEUNESSE (P.I.J)

3 rue Bourdeville - 66 130 Ille sur Tet

Tél : 04 68 38 96 58 / 06 25 89 24 40

Courriel : pij.ille@roussillon-conflent.fr

Directeur : Nicolas RUBIRA



Horaires d'ouverture : Accueil libre et gratuit

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 19h.

Le PIJ de Roussillon Conflent accueille, informe et conseille les jeunes de 12 à 25 ans, qu'ils soient étudiants, actifs ou demandeurs d'emploi. Emploi, formation, orientation, logement, mobilité, l'équipe du PIJ vous accompagne dans vos projets. Le PIJ, c'est aussi un lieu convivial avec, en accès libre et gratuit, un cyberspace qui comprend ordinateurs, Internet, imprimante et photocopieur pour vous aider dans vos démarches.

4/ Le Centre Communal d'Action Sociale d'Ille sur Tet



2 rue Bourdeville - 66 130 Ille sur Tet

Tél : 04 68 84 83 95

Courriel : ccas@ille-sur-tet.com

Directrice : Monique SOUBRA

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Les missions du C.C.A.S

Le C.C.A.S est un lieu d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'information ouvert à toute personne ou famille qui rencontre des difficultés.

Il favorise la solidarité et anime une action générale de prévention et de soutien au profit des personnes âgées, handicapées, des enfants et des familles en difficulté.

L'aide sociale légale

Elle reste la mission obligatoire de chaque CCAS. Le Centre Communal d'Action Sociale est chargé d'informer les demandeurs et d'instruire les dossiers qui relèvent de dispositifs départementaux ou nationaux concernant leurs droits sociaux :

- **Aux personnes handicapées** : constitution des demandes de cartes d'invalidité, carte de stationnement, d'allocation adulte handicapé, de complément de ressources, de majoration pour vie autonome, de reconnaissance de travailleur handicapé, d'allocation d'éducation spéciale, de prestation de compensation du handicap, de renouvellement de l'allocation pour tierce personne, placement en famille d'accueil.
- **Aux personnes âgées** : les personnes âgées dont les ressources (hors aide au logement) sont inférieures à :

801 € pour une personne seule

1 243 € pour un couple au 30/06/2016

peuvent constituer des dossiers de services ménagers et d'aide pour le portage de repas à domicile.

• ***Al'hébergement*** : les personnes n'ayant pas les ressources suffisantes pour financer l'accueil en établissement spécialisé peuvent sous certaines conditions solliciter l'aide sociale. Les enfants sont soumis à l'obligation alimentaire.

• ***Au titre de l'aide sociale à l'enfance.***

Tous ces dossiers sont constitués par le CCAS et transmis au conseil départemental.

La santé

• ***Dossier de Couverture Maladie Universelle (CMU)*** : couverture maladie gratuite, destinée à faciliter l'accès aux soins des personnes à faible ressource :

8 653 euros/an (1 pers.) / 12 980 euros/an (couple).

• ***Dossier d'Aide à la complémentaire santé*** : une aide au paiement d'une complémentaire santé. Ressources inférieures à :

11 682 € / an (1 pers.) / 17 523 € (couple).

Ces dossiers sont à envoyer à votre caisse d'assurance maladie

• ***Dossier d'Aide médicale d'Etat.***

Personnes âgées

• ***Le plan canicule*** : Depuis la canicule de l'été 2003, chaque année dès le 1er juin est activé le « plan canicule » qui a pour but de protéger les personnes les plus vulnérables. Ce sont les personnes âgées de plus de 65 ans ou de plus de 60 ans (reconnues inaptes au travail) et résidant à leur domicile, les personnes handicapées résidant à leur domicile.

Le CCAS tient le registre nominatif qui sera transmis au Préfet en cas d'alerte. Toutes les personnes qui souhaitent y figurer sont appelées à s'inscrire au CCAS ou par téléphone au 04 68 84 83 95.

- **Conseil en Télé-alarme** : La téléassistance est un service qui permet aux personnes isolées, âgées ou handicapées de pouvoir entrer en contact depuis leur domicile avec des interlocuteurs professionnels 24h/24h et 7j/7j. Dans des cas d'urgence (chutes, malaises), la téléassistance permet d'avoir rapidement un interlocuteur qui sera à même de les aider, soit en prévenant des proches pouvant leur porter secours, soit en contactant directement les services d'urgence.
- **Aide au montage des dossiers APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)** : le dossier peut être retiré au CCAS ou téléchargé sur le site du Conseil Départemental. Il s'adresse aux personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie qui ont besoin d'une aide pour les actes essentiels de la vie ou lorsque l'état de la personne nécessite une surveillance régulière.
- **Le colis de Noël** : destiné aux personnes âgées de plus de 80 ans résidant sur la commune (hors EHPAD).

L'accès au logement

Le CCAS vous accompagne dans vos demandes de logement.

Formulaire unique de demande de logement social locatif.

Les demandeurs n'ont qu'un seul enregistrement à effectuer même s'ils ciblent plusieurs communes dans leur demande de logement social. Grâce à un numéro d'enregistrement unique, les bailleurs, propriétaires des logements, auront connaissance de ces demandes et pourront y donner suite lors des commissions d'attribution.

Si vous souhaitez déposer une demande de logement, vous pouvez télécharger le formulaire sur le site www.vosdroit.service-public.fr (Cerfa 14069*02) ou aller le retirer directement auprès du CCAS.

L'enregistrement de la demande ne vaut pas attribution d'un logement et tant que vous n'avez pas de logement, la demande doit être renouvelée chaque année. Les dossiers complets sont à déposer à OPH des PO ou à Roussillon Habitat (demande en ligne possible).

Vous devez communiquer le numéro de dossier octroyé au CCAS qui tient un registre.

Attribution : lorsqu'un logement se libère, le Président du CCAS, Maire d'Ille sur Tet, fait des propositions. La commission départementale, seul décisionnaire, désigne le futur occupant.

Le maintien dans un logement

Au CCAS, vous pouvez retirer des dossiers d'aide pour le maintien dans le logement.

L'aide à domicile

Le soutien à domicile regroupe un ensemble de services à destination de toute personne, fragilisée par la maladie, le handicap, l'âge, en difficulté ou non, qui en fait la demande.

Vous pouvez faire appel à ces services pour vous-même ou un de vos proches, de manière ponctuelle ou plus durablement. Le service d'aide à domicile du CCAS est habilité par le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales. Il s'inscrit dans une démarche de label qualité et est habilité pour les prestations suivantes :

- Travaux ménagers, entretien du cadre de vie,
- Repassage, petits travaux de couture,
- Courses,
- Préparation des repas, aide à la prise des repas, surveillance des régimes,
- Aide au lever, au coucher, à la toilette, à l'habillage, à la coiffure,
- Accompagnement lors des sorties, Dame de compagnie,
- Aide administrative,
- Portage des repas à domicile,
- Petits travaux de jardinage et de bricolage.

Le service intervient sept jours sur sept, de 8 h à 19 h.

Tarif horaire unique de 18,50 €.

Qui contacter ?

Les agents du CCAS sont à votre écoute, leur rôle consiste à :

- Evaluer avec vous vos besoins,
- Etablir un devis des interventions décidées avec vous,
- Vous aider à faire un dossier de financement de ces interventions,
- Evaluer le travail des aides à domicile,
- Etre en toutes circonstances votre interlocuteur privilégié.

Financement et participation

Paiement possible par chèques CRCESU.

Financement assuré totalement ou partiellement par divers organismes :

- Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales : APA (voir page 14), PCH (prestation Compensatoire du Handicap),
- Caisses de retraites,
- Mutuelles complémentaires,
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (aide d'urgence),
- Réduction d'impôts de 50 % des sommes engagées.

La participation laissée à la charge de l'usager est fonction des barèmes internes à ces organismes.

Le portage de repas à domicile

Une cuisine équilibrée et variée à votre domicile

Ouvert à tous - 7 jours sur 7, midi et soir.

Moment de plaisir privilégié, le repas a une importance capitale dans le rythme de la journée.

Nos engagements :

- Des menus sains et complets, élaborés par un chef et un diététicien.
- Des plats adaptés à votre mode de vie ou à un régime particulier.
- Livraison à heure fixe.
- Repas sont distribués en « liaison froide » : il suffit de les réchauffer au micro-ondes. Repas confectionnés dans la cuisine de l'hôpital de Thuir et livrés par un véhicule frigorifique par un agent du CCAS.
- Vous pouvez changer d'avis (jours de livraison, etc.) par un simple appel téléphonique, en respectant le délai de 48h demandé par notre cuisine, 72h pour le week-end.

Formule très souple, aucun engagement dans la durée ! Et vous pouvez varier selon vos besoins : prendre un repas par semaine ou un repas tous les jours, varier d'une semaine à l'autre...

Tarif : 8,2 € par jour (midi et soir, pain compris).

Une aide financière est possible dans le cadre de l'APA ou par le biais de l'aide sociale pour les personnes à faibles ressources.

Divers

- La domiciliation des personnes sans résidence stable :

Pour toute personne ne disposant pas d'adresse et ayant un lien avec la commune, pour recevoir et consulter son courrier. La personne se voit remettre une attestation d'élection de domicile pour pouvoir prétendre

aux prestations sociales légales et réglementaires, à la délivrance d'un titre national d'identité, à l'inscription sur les listes électorales et à l'aide juridique.

- **Favoriser l'accès aux droits** : aide dans les démarches administratives et rédaction des courriers (sur rendez-vous).

NOUVEAU : Mutuelle de village avec la Mutuelle Catalane



Devant le constat d'un nombre croissant de personnes en précarité et en difficulté pour accéder aux soins, la Commune a décidé de proposer à ses habitants une Mutuelle de Village.

Un dispositif solidaire avec :

- Des garanties et des tarifs identiques pour tous,
- Pas de nombre minimal d'adhérent,
- Pas de tarification à l'âge,
- Des tarifs avantageux et un service de qualité.

Mutuelle ouverte à tous les Illois (retraités, familles, étudiants, artisans, commerçants, agents territoriaux, entreprises, etc.).

**PLUS D'INFOS ? Réunion à la salle des fêtes
le 20 septembre 2016 à 17h30.**

5/ Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales



LA MAISON SOCIALE DE PROXIMITE (MSP)

Chemin Las Castillounes - Ancien bâtiment
de la DIRSO - 66 130 Ille sur Tet
Tél. : 04 68 84 07 89

Permanences des professionnels du Département :

- Permanence sans rendez-vous des assistantes sociales du secteur : tous les lundis de 14h à 16h.
 - Consultation nourrisson sur rdv, tous les 3ème mardi de chaque mois.
 - Consultation sage-femme sur rdv tous les 3ème jeudi de chaque mois.
- En dehors des horaires d'ouverture de la permanence d'Ille sur Tet, Maison sociale du Conflent, basée à Prades : 04 68 96 68 00

Les services en MSP :

Consulter gratuitement un professionnel de santé

- Centre de Planification Familiale et de Consultations Prénatales : Suivi des femmes enceintes, contraception, consultations pré-IVG, dépistage des Maladies Sexuellement Transmissibles, conseil conjugal familial, tests de grossesse, sevrage au tabac...
- Centre de dépistage anonyme et gratuit : VIH, Hépatites, IST
- Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) de 0 à 6 ans : Consultation des nourrissons (vaccins, conseils alimentaires...), suivi à domicile, visites médicales dans les écoles maternelles, agréments des Assistantes maternelles.

Être soutenu

- Aide sociale à l'enfance : prévention de l'enfance en danger, aide et soutien à la parentalité, suivi des enfants confiés, adoption, famille d'accueil.
- Aide aux Personnes Âgées et Personnes Handicapées : aide, prévention et accompagnement des personnes, action en faveur du maintien à domicile (APA, services ménagers...) ou à l'accueil en établissement, agrément et suivi des « familles d'accueil ».
- Lutte contre les exclusions : traitement des situations de précarité.

Actions d'Insertion

- RSA : Revenu de Solidarité Active, information sur l'éligibilité, accompagnement social ou professionnel des bénéficiaires.
- Logement : Accompagnement social, Aide à la gestion du budget, accès ou maintien dans le logement, prévention des expulsions.

6/ Les Différentes Permanences sur la commune

116 avenue Pasteur - proche CTM - 66 130 Ille sur Tet

Attention, services à contacter directement :

CICAS* : 1er vendredi du mois de 9h à 16h (Tél. : 08 20 20 01 89)

CARSAT* : 4ème jeudi de chaque mois de 9h à 12h et de 14h à 17h (Tél. : 3960)

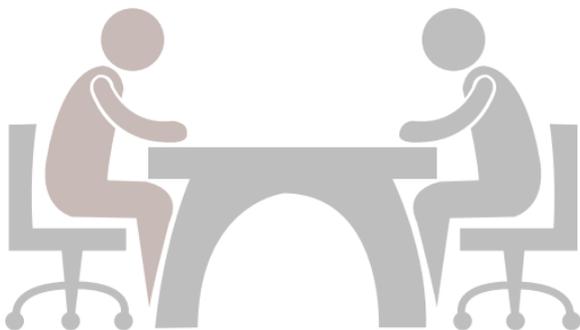
MNT* : le lundi un après-midi par trimestre (Tél. : 09 72 72 02 02)

CRAM* : reçoit sur RDV, jour de permanence : le jeudi (Tél. : 3960)

A la MSP – chemin des Castellounes - 66 130 Ille sur Tet

Attention, services à contacter directement :

- CAF* : permanence tous les lundis matin,
- Maison de Vie du Roussillon : le 1er mercredi de chaque mois,
- Médecine du travail : tous les merc. matin et les jeudis après-midi.



*CICAS : Centre d'Information, Conseil et Accueil des Salariés. - *CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail - *MNT : Mutuelle Nationale Territoriale - *CRAM : Caisse Régionale d'Assurance Maladie - *CAF : Caisse d'Allocations Familiales

7/ L'emploi



POLE EMPLOI

4 place du Docteur J. Salies - 66 500 Prades
Numéro unique : 3949 (3995 pour les employeurs).

Service public né de la fusion des Assedic et de l'ANPE, son rôle est de faciliter les démarches des demandeurs d'emplois, en les centralisant dans un « guichet unique ».

Pour les demandeurs d'emploi : inscription en ligne avec un formulaire unique, allocations, entretien avec un conseiller, évaluation des compétences, etc. Pour les employeurs : conseils, aide au recrutement, recrutement. Un site unique : www.pole-emploi.fr

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Sur rdv de 12h30 à 16h30 du lundi au mercredi et de 12h30 à 15h30 le vendredi.

LA MISSION LOCALE DES JEUNES

Boulevard de la Gare - 66 500 Prades
Tél. : 04 68 96 56 90
Courriel : antenne.prades@mlj66.org



La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes de 16 à 25 ans. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé. Permanence au PIJ d'Ille sur Tet (voir page 11), les mardis et jeudis, de 9h30 à 12h et de 14h à 17h.

CAP EMPLOI

BP 70 408 - 66 334 Cabestany
Tél. : 04 68 66 60 60
Courriel : contact@capemploi66.com



Organisme spécialisé assurant une mission de service public, inscrit dans le cadre de la loi Handicap de 2005, dédié à l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Pas de permanence à Ille sur Tet.

LA MAISON DE SERVICE AU PUBLIC

3 rue de Bourdeville - 66130 Ille sur Tet

Tél. : 04 68 38 96 55 / 06 10 54 44 93

Courriel : msap@roussillon-conflent.fr



Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h à 13h et 13h30 à 17h

Mercredi : 9h à 13h.

La Maison de Services au Public (MSAP) est un espace mutualisé de services au public. En un lieu unique, vous avez accès gratuitement à une gamme élargie de services : aides et prestations sociales, emploi, retraite, énergie, prévention santé, accès aux droits, mobilité... Des animateurs sont à votre écoute, vous informent et vous accompagnent pour réaliser vos démarches administratives.

La MSAP de Roussillon Conflent, c'est aussi un accès à Internet, un télécopieur, un téléphone et un fax en libre accès pour effectuer vos démarches.

LES SERVICES DISPONIBLES

- **FAMILLE** : CAF - MSA - CPAM

Accompagnement sur sites

Dossiers CMU - FSL - APL

- **EMPLOI** : POLE EMPLOI - INTERIM

Offres, espace personnel, CV et lettre de motivation

- **RETRAITE** : CARSAT - MSA - ARRCO AGIRC

- **SOCIAL/SANTE** : Maison Sociale de Proximité

Planning familial

- **LOGEMENT & ENERGIE** : Offres de logement

Contacts agences immobilières

- **SE DEPLACER** : Train - Bus – Vols aériens

Horaires - Tarifs - Réservations

- **ACCES AU DROIT** : CDAD - Mise en relation

Des initiations à l'informatique ont été mises en place dans le but de faciliter l'utilisation de l'outil informatique et de favoriser l'autonomie des usagers.

8/ Le logement

LE LOGEMENT LOCATIF

L'Office Public de l'Habitat des Pyrénées-Orientales et Roussillon Habitat sont les opérateurs sociaux du département.

Office 66 - Siège de Perpignan

7 rue valette - BP 60440 - 66 004 Perpignan Cedex
Tél. : 04.68.55.33.30 - Courriel : contact@office66.fr
www.office66.fr



Horaires d'ouverture :

Lundi au Jeudi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.
Vendredi de 8h30 à 11h30 et 13h30 à 15h30.

Roussillon Habitat

www.roussillon-habitat.com
107 bd. Aristide Briand - BP 70334 - 66 003
Perpignan cedex
Tél. : 04 68 08 23 30
Courriel : contact@roussillon-habitat.fr



LE LOGEMENT INDIGNE

Vous-même ou quelqu'un que vous connaissez avez visité ou habitez un logement insalubre ?

Vous pouvez faire un signalement à la Mairie d'Ille sur Tet.

Comment signaler ?

Il s'agit d'une fiche simple de repérage du logement insalubre à remplir. Cette fiche est disponible à l'accueil de la Mairie, mais aussi sur le site Internet : <http://www.ille-sur-tet.com/index.php/reperer-un-logement-insalubre-ou-impropre-a-l-habitation>

La Mairie va contacter les habitants concernés pour prendre un rendez-vous pour une visite à domicile, s'ils acceptent, en présence de l'Agence Régionale de Santé.

Le but est d'aider toute personne en situation difficile, avec peut-être un relogement.

LES AIDES POUR LA REHABILITATION DE VOTRE LOGEMENT

Les aides aux propriétaires occupants :

Il s'agit de plusieurs aides qui peuvent être cumulables :

- Une aide de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) Subvention jusqu'à 50% des travaux plafonnés à 50 000€ HT.
- Une aide de la CAF pour les ménages « modestes ».
- Une aide du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, dans le cadre du programme « Habiter mieux », s'il s'agit d'améliorer l'efficacité énergétique.

Les aides aux propriétaires bailleurs :

- Une aide de l'ANAH. Subvention de 35% des travaux plafonnés à 80 000€ HT.
- Une aide du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, dans le cadre du programme « Habiter mieux », s'il s'agit d'améliorer l'efficacité énergétique.
- Primes complémentaires : Prime de réduction de loyer, intermédiation locative et avantages fiscaux.

Vous pouvez contacter :

- La FDPLS (Fédération Dép. Pour le Logement Social) : 29 Av. Marcelin Albert - 66000 Perpignan. Tél. : 04 68 87 62 92
- La DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) des Pyrénées-Orientales : 8 Avenue Joffre - 66000 Perpignan. Tél. : 04 68 38 13 69 (de 9h à 11h).
- Habitat et développement 66 : 41 Avenue Marcelin Albert 66000 Perpignan. Tél. : 04 68 54 65 45

9/ Personnes Agées et Handicap

#accessibleatous



LOI ERP (ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC)

Arrêté du 8 décembre 2014, dont l'application est transcrite aux articles R 111-19-7 à R.111-19-11 du Code de la construction et de l'habitation, Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 - art 8.

Tous les ERP sont soumis à l'obligation d'accessibilité au 1er janvier 2015.

Les services publics comme la Commune et la Communauté de Communes Roussillon Conflent font le nécessaire avec la réalisation d'un Agenda Programmé d'Accessibilité (AD'aP) qui définit les travaux à exécuter sur 6 ans (2016 à 2021).

Les commerces et services sont également soumis à la même obligation.

Plus d'infos sur le site :

www.accessibilité.gouv.fr avec un **outil d'autodiagnostic**.

La Chambre de Commerces et d'Industrie (CCI) peut également renseigner sur la démarche.

MAISON DE RETRAITE - EHPAD SAINT JACQUES

9 Chemin du Colomer - 66 130 Ile sur Tet

Tél. : 04 68 84 60 00

Directrice : Lucille SABRAZAT

Implanté à 5 min du centre-ville, cet établissement public bénéficie d'un environnement calme et de tous les commerces de proximité. Il est bien desservi par les transports en commun. L'établissement propose 130 places Habilité à l'Aide Sociale avec 92 lits en chambres individuelles, 16 chambres communicantes ou chambre double pour les couples. La résidence accueille des personnes autonomes, semi-autonomes ou dépendantes en séjour permanent. Unité Alzheimer et **accueil de jour (6 places - nouveau)**. Etablissement habilité à l'APL.

Services :

Restauration : les repas sont préparés avec l'aide d'une diététicienne en gestion directe par l'établissement. La famille ou les amis peuvent se joindre au résident pour les repas.

Activités de loisirs : Animation, gymnastique, atelier, promenades, coiffeur, esthétique, pédicure.

Tarif journalier (à partir de) : 60,02 €, prestation blanchisserie incluse (Tarifs donnés à titre indicatif. Mise à jour le 21 avril 2016).

RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES PLACE DE LA REPUBLIQUE

Réalisation de l'Office 66 - Siège de Perpignan

7 rue valette - BP 60440 - 66 004 Perpignan Cedex

Tél. : 04 68 55 33 30 - Courriel : contact@office66.fr



Les travaux sur la place de la République ont débuté.

Pour le second trimestre 2017, l'Office 66 proposera une résidence pour personnes âgées, avec 26 logements adaptés (locaux accessibles aux handicaps, ascenseur, garage en sous-sol, etc.).

Logements proposés : T2 et T3, de 45 m² à 70 m².

Les dossiers de demande de location seront à retirer au CCAS.



Résidence personnes âgées, place de la République.

10/ Sécurité et Secours

LA GENDARMERIE

Compagnie de Prades, BTA d'Ille sur Tet

2 chemin de Colomer - 66 130 Ille sur Tet

Tél. : 04 68 84 70 10 - fax : 04 68 84 59 77

Courriel :

bta.ille-sur-tet@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Major : Pascal TRAFI



La brigade territoriale autonome (BTA) de gendarmerie est chargée de la surveillance jour et nuit des communes du canton de Vinça, Ille sur Tet et Sournia ainsi que de l'accueil du public soit 29 communes sur 44 000 hectares. Elle est épaulée par les militaires du peloton de surveillance et d'intervention de Vinça.

Les gendarmes y reçoivent les plaintes, effectuent les enquêtes administratives et judiciaires, de manière générale répondent aux appels d'urgence. Ils assurent la sécurité routière sur les axes du réseau secondaire et sur la RN 116.

L'effectif de cette caserne est de 12 gendarmes et 2 gendarmes adjoints. Au-delà de ses missions régaliennes, tout au long de l'année et plus particulièrement pendant la période estivale, la gendarmerie, épaulée par la Police Municipale d'Ille sur Tet, assure **l'Opération Prévention Sécurité Vacances**. Cette opération est un service gratuit qui permet de lutter contre les cambriolages des résidences vides de leurs occupants. Les usagers auront la possibilité de signaler à la gendarmerie et/ou la Police Municipale leur absence pendant leurs congés pour une durée maximale de 30 jours, par le biais d'un formulaire à remplir. Cette opération est également rendue possible pour la « tranquillité sénior ». Il s'agit de personne âgée seules, isolées, qui en signalant cette situation, verra en fonction de leur appel une aide spécifique. Elle est adaptée également aux personnes handicapées et les personnes victimes de violences, dans leurs domaines respectifs.

La gendarmerie rappelle que des pré-plaintes en ligne peuvent être déposés afin d'une prise en compte rapide avec rendez-vous. Elles concernent des faits d'atteintes aux biens. Vols, dégradations,

escroqueries et pour lesquels le plaignant ne connaît pas l'identité de l'auteur. En tout état de cause si la plainte est prise sur Internet, il faut qu'elle soit signée dans un bureau de police ou gendarmerie que la victime choisira. <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

LA POLICE MUNICIPALE

Square Charles Dupuy - 66 130 Ille sur Tet

Tél. : 04 68 84 16 59

Courriel : police.municipale@ille-sur-tet.com

Brigadier-Chef Principal : Serge RIGOLE



Horaires d'ouverture : Tous les jours du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h, permanence pour recevoir le public les mêmes jours de 8h à 9h et de 14h à 15h.

Effectifs : 5 agents de police.

Missions : la Police Municipale est un service chargé de faire respecter l'ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique. Véritable police de proximité, la Police Municipale privilégie la prévention, le dialogue avec les administrés mais assure aussi une présence dissuasive. Elle a en charge avec la gendarmerie Nationale la gestion de l'Opération Prévention Sécurité Vacances (voir page précédente).

La Police Municipale est aussi chargée des autorisations d'occupation du domaine public, de la police funéraire, du contrôle des déclarations concernant les changements de nature de culture et les demandes d'exonération des taxes d'habitation, elle assure la restitution des objets trouvés et la rédaction avec application des arrêtés municipaux.

La Police Municipale réalise enfin des missions de surveillance journalière du patrimoine, dispositif de veille dans les espaces publics, la gestion des situations de dysfonctionnements en matière de biens et d'équipements publics.

LE CENTRE D'INTERVENTION ET DE SECOURS

Route de Prades - 66 130 Ille sur Tet

Tél. : 112

Chef de centre : Lieutenant Laurent LLAGONNE



Les Sapeurs-Pompiers du CIS Ille sur Tet défendent 9 communes en 1ère intention, soit près de 9000 personnes de tous âges. Leur action est à 80 % du secours urgent aux personnes et secours routiers, à 10 % la lutte contre les incendies et pour les 10 % restant des opérations diverses. Total de 850 sorties par an en moyenne. En composant le 112 depuis n'importe quel téléphone, vous serez mis en relation avec le médecin du SAMU pour les secours aux personnes, avec évaluation de la gravité et la réponse la plus adaptée à vos besoins.

L'arrivée l'année dernière d'un Centre d'Intervention et de Secours flambant neuf, baptisé « Henri DEMAY », a fortement amélioré les conditions d'exercice.

Mais un centre de secours sans Sapeur-Pompier c'est une boîte à pharmacie vide. Nos effectifs sont actuellement de 42 Sapeurs-Pompiers Volontaires, là où un fonctionnement optimal nécessiterait une soixantaine de SPV. Vous pouvez rejoindre leurs rangs. La population a besoin de vous !

LE PLAN INONDATION

La commune d'Ille sur Tet est concernée par le risque inondation, avec la Tet et le Boulès. Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI), disponible à la Mairie, détaille les zones concernées.

La commune a également élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et une surveillance du Boulès en période de crue, avec l'Association du Boulès et du Gimeneil de Saint-Michel-de-Llotes et d'Ille sur Tet.



Un calendrier rappelle les règles à tenir en cas de crue. Il s'agit de l'inondation, téléchargeable sur le site de la Préfecture : www.pyrenees-orientales.gouv.fr

11/ La poste

2 rue Gambetta - 66 130 Ille sur Tet
Tél. : 3631 (numéro non surtaxé)
www.laposte.fr



Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Mardi : de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Samedi : de 8h30 à 11h30.

Heure limite de dépôt du courrier : 14h15 en semaine, 10h45 le samedi

Services proposés : Distributeur automatique de billets - conseiller financier.

12/ Le centre des finances publiques



27 rue Émile Delonca - BP 34
66130 Ille sur Tet
Tél. : 04 68 84 71 87
Courriel : t066009@dgfip.finances.gouv.fr
Percepteur : Emmanuel SALGUERO

Horaires d'ouverture :

Lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h45

Vendredi : de 8h30 à 12h.

13/ Le transport



LA GARE SNCF

Rue de la gare - 66 130 Ille sur Tet

La Gare d'Ille sur Tet est gérée par la Société Nationale des Chemins de Fer français (SNCF), elle se situe sur la ligne reliant Perpignan à Villefranche de Conflent, qui continue ensuite jusqu'en Cerdagne avec le petit train jaune.

Desservie par les trains TER Languedoc-Roussillon.

Horaires d'ouverture du guichet : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

PLATE-FORME MULTIMODALE

Mise en place par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, à l'esplanade de la gare. Il s'agit d'un espace aménagé où se trouvent de multiples moyens de transport. Il s'agit de faciliter le passage de marchandises ou de voyageurs d'un mode de transport à un autre. Celle d'Ille sur Tet offre un lien entre le train, la voiture et le bus, avec des places de parking et des emplacements vélos.

LE TRAIN A 1 €

Parce que la circulation des personnes est tout aussi indispensable au développement économique et à l'emploi que celle des marchandises, depuis le 17 décembre 2011, la Région a lancé le Train à 1 € sur la ligne Perpignan - Villefranche. Triple objectif :

- améliorer le pouvoir d'achat des ménages en proposant un moyen de déplacement performant et fiable, à un tarif très attractif,
- permettre à tous d'avoir accès aux transports en commun,
- préserver l'environnement (émissions de gaz à effet de serre).

Au total, 16 circulations, de 6h30 à 21 h, sont possibles entre Perpignan et Villefranche-de-Conflent, aux horaires habituels de la ligne qui compte dix arrêts. Plus d'informations :

<http://www.ter.sncf.com/languedoc-roussillon/gares/87784561/Ille-sur-tet>

LE BUS A 1 €

Département des Pyrénées Orientales
Direction des Déplacements
30 rue Pierre Bretonneau - 66 005 Perpignan
Tél. : 04 68 80 80 80 - Courriel : transport@cd66.fr



Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, en sa qualité d'autorité organisatrice des transports, a pour mission d'assurer une desserte optimale. En octobre 2008, il a décidé de mettre en place un tarif unique, à 1 €, afin d'augmenter le taux de remplissage des véhicules, d'attirer des utilisateurs quotidiens, de mettre en place une « tarification sociale » généralisée et d'accroître l'efficacité du service.

Actuellement, des lignes couvrent tout le département (hors communes de l'agglomération Perpignan Méditerranée). Ille sur Tet est traversé par les lignes :

- Perpignan - Prades,
- Perpignan - Corbère le Château,
- Perpignan - Rabouillet.

De Prades comme de Perpignan, vous aurez accès à de nombreuses correspondances.

Toutes les lignes détaillées et tous les horaires sur le site du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales : www.cd66.fr

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales propose d'autres services, comme le transport des personnes handicapées ou le transport scolaire.

Il propose enfin un titre hebdomadaire (8 €), mensuel ou annuel.

Bureaux ouverts : de 9h à 12h le mardi et le jeudi ; de 13h à 17h le lundi, le mercredi et le vendredi.

Accueil téléphonique : de 8h à 12h et de 13h30 à 18h.

Numéros utiles et urgences

Numéros d'urgence

Gendarmerie : 17

Appel d'urgence européen : 112

Pompiers : 18

SAMU : 15

Numéros utiles

ERDF : 09 69 39 33 06

GRDF (pour savoir si vous habitez près du réseau, en vue d'une installation chez vous, le gaz de ville étant un des modes de chauffage les plus économiques : 09 69 36 35 34 ou www.projet-gaz-grdf.fr

GRDF - urgence gaz (en cas de fuite) : 0 800 47 33 33

Conciliateur de justice : M. Jacques GRAU - 04 68 92 10 12.

Mairie d'Ille sur Tet
10 place de la résistance
66130 Ille sur Tet
Tél : 04 68 84 73 12
Fax : 04 68 84 16 89
mairie@ille-sur-tet.com
www.ille-sur-tet.com



Ille sur Tet